

MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

SAMEDI 25 AVRIL 2026

Relevé des principales décisions

Présents : *Maire* : Claude ROUSTAN, *Adjoint*s : Gérard OCCELLI, Aurélia MUNIER- Christophe REY. *Conseillers Municipaux* : Patrice LIONS – Valérie ROUSTAN – LAGARDE – Céline LEGOFFE - Christine DECOOL – Norbert MICHEL - Quentin SELLA. *Remplaçants* : Bruno JAUMOUILLE, Elodie MICHEL

Excusée : Idriss Solène TELLIER MARTIN (Pouvoir à C.ROUSTAN)

1-Compte administratif et compte de gestion 2025

Le compte administratif 2025 présente un excédent de 223 754 € qui sera affecté à la section de fonctionnement du budget 2026.

Le compte administratif 2025, le compte de gestion 2025 ainsi que le compte de résultat sont adoptés à l'unanimité.

2-Budget Primitif M57 2026 : Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif 2026.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 379 854 Recettes : 379 854

Investissement :

Dépenses : 109 300 Recettes : 109 300

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

3- Demande de subventions :

Le Maire fait part au conseil municipal de la réception de trois demandes de subventions. Bien qu'arrivées tardivement, celles-ci sont examinées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder :

A l'association Laval liens : 300 € (prise en charge de l'organisation de la Fête de Laval)

Au Souvenir Français : 200 € (participation aux cérémonies patriotiques)

A la « Bravade d'Annot » 200 € (sous réserve d'une prestation sur la commune).

Le versement des subventions est assujéti à la réception des rapports administratifs et financiers de l'année N-1.

4- Assurance des élus locaux :

Le Maire propose au conseil municipal de souscrire une assurance et un contrat garantissant leur RC auprès de la SMACL. (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5- Désignation des représentants au COS (Comité d'Orientation Stratégique) de REAAM.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Titulaire : Claude ROUSTAN (Maire)

Suppléant : Gérard OCCELLI (1^{er} Adjoint)

En tant que représentants la Municipalité au COS de la REAAM

6 – Devis réfection mur Ubraye :

Le Maire fait part au conseil municipal d'un devis de l'entreprise Cozzi, pour la réfection d'un mur de soutènement à Ubraye.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11-Questions et informations diverses :

- Dans le cadre de sa délégation, Christophe REY adjt au Maire, présente au conseil Municipal une convention de prêt de matériel et informe le conseil municipal du changement prochain de la serrure du four communal ou est entreposé le matériel communal. (la clé sera disponible à la mairie ou chez C.Decool conseillère municipale domiciliée à Ubraye). Une information plus détaillée sur la mise à disposition du matériel communal sera précisée prochainement.

Claude ROUSTAN
Maire d'UBRAYE

